



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CADMIUM : LA FRANCE CHOISIT ENCORE DE SURRÉGLEMENTER, LES AGRICULTEURS PAIERONT ENCORE !

Paris, le 06 octobre 2026 : Les associations spécialisées « grandes cultures », AGPB, AGPM, CGB, FOP et UNPT, dénoncent la décision annoncée par le Gouvernement de fixer par arrêté une teneur maximale en cadmium des engrais phosphatés à 40 mg/kg dès 2028 puis 20 mg/kg en 2030, alors que la norme européenne est aujourd'hui fixée à 60 mg/kg.

Les associations grandes cultures avaient pourtant alerté le Gouvernement et les parlementaires depuis des mois : la France ne peut pas imposer à ses agriculteurs une trajectoire nationale plus stricte que le cadre européen sans en mesurer précisément les conséquences. L'enjeu sanitaire doit être traité sérieusement, mais seulement avec une trajectoire fondée sur la science, la disponibilité réelle des engrais et les conséquences économiques pour les producteurs.

Le Gouvernement va aujourd'hui beaucoup plus vite que la trajectoire qu'il soumettait lui-même à consultation il y a quelques mois : 60 mg/kg en 2027, 40 mg/kg en 2030, une étude d'impact avant 2032 et 20 mg/kg au plus tard en 2038¹. Quelle nouvelle étude justifie désormais d'avancer de huit ans cette échéance ? Avec quelles garanties sur le prix et la disponibilité des engrais ?

Pour les grandes cultures, le phosphore est un élément indispensable à la sécurisation des rendements. Réduire le nombre d'engrais et de pays fournisseurs susceptibles de satisfaire ces nouvelles exigences ne réduira pas les besoins des plantes : cela risque surtout d'augmenter les coûts et d'accentuer notre dépendance à un nombre encore plus réduit de fournisseurs, sans garantie sur les prix ni sur les volumes disponibles pour produire.

L'AGPB, l'AGPM, la CGB, la FOP et l'UNPT demandent donc au Gouvernement de renoncer à cette trajectoire nationale et de maintenir la norme européenne comme référence. La possibilité annoncée d'« adapter » ultérieurement le calendrier ne constitue pas une garantie : une fois la trajectoire réglementaire fixée, chacun sait combien il sera difficile de revenir dessus !

¹ <https://agriculture.gouv.fr/consultation-publique-projet-darrete-modifiant-la-teneur-maximale-en-cadmium>

À force d'imposer aux agriculteurs français des règles allant au-delà du cadre européen, la France continue de dégrader elle-même sa compétitivité. La santé publique mérite une politique sérieuse et pragmatique. Le rapport interministériel du Gouvernement reconnaît que l'effet d'un durcissement de ces seuils sur les teneurs en cadmium des productions végétales reste incertain.

Par ailleurs, la réglementation française sur les engrais ne s'applique pas aux pratiques agricoles à l'étranger, même si les denrées restent soumises aux limites réglementaires applicables aux aliments. Faire peser la réponse à ce sujet sanitaire sur les seuls producteurs français, sans cohérence européenne dans un marché ouvert, ne sera ni suffisant, ni cohérent et risque de mettre à nouveau, et encore davantage, notre souveraineté alimentaire en danger...

CONTACTS PRESSE :

AGPB : Quentin VALACON – quentin.valancon@comfluence.fr - 06 73 18 20 56

Hélène MILESI - helene.milesi@comfluence.fr - 06 71 73 92 06

AGPM : Guillaume LE HOAN - guillaume.le-hoan@agpm.com - 06 16 04 42 30

CGB : Carine MEIER - cmeier@cgb-france.fr - 06 27 05 23 80

FOP : Jean-Mathieu LE BEON j.lebeon@fopoleopro.com 07 70 01 30 59

UNPT : Guillaume LIDON – g.lidon@unpt.fr - 01 44 69 42 47

À PROPOS DE :



L'AGPB (Association Générale des Producteurs de Blé et autres céréales)

est une association spécialisée adhérente à la FNSEA qui agit pour défendre les valeurs et les intérêts des producteurs français de céréales à paille (blé, orge, avoine, seigle, sorgho...) Mobilisée au quotidien pour construire des solutions favorables à la compétitivité des exploitations céréalières, l'AGPB rassemble les céréaliers de France qui ont à cœur de relever les défis des transitions agricoles successives pour produire plus et produire mieux. www.agpb.fr



AGPM
maiz'EUROP

L'AGPM (Association Générale des Producteurs de Maïs) est une association spécialisée de la FNSEA représentant les intérêts de la filière maïsicole française. Sa principale mission est la défense des producteurs et la valorisation du maïs dans toutes ses composantes (grain, fourrage, semences, doux et pop-corn) et de l'ensemble de ses débouchés auprès des instances françaises et européennes. Par son action, l'AGPM œuvre au quotidien pour que les maïsiculteurs, sur tous les territoires, puissent vivre le plus justement de leur métier. www.maizeurop.com/structure/agpm



La CGB (Confédération générale des planteurs de Betteraves) est une association spécialisée de la FNSEA. Fondée en 1921, elle regroupe 11 délégations départementales. La CGB est une institution représentative qui a pour rôle de défendre les betteraviers et promouvoir la betterave sucrière française. www.cgb-france.fr/



La FOP (Fédération française des producteurs d'oléagineux et de protéagineux) est une association spécialisée de la FNSEA. Elle représente les producteurs d'oléagineux (colza, tournesol, soja, lin oléagineux, olive...) et de protéagineux (pois, féveroles, lupins...). Sa mission est de représenter et défendre les intérêts de près de 120 000 producteurs répartis sur tout le territoire ainsi que la valorisation de leur production. www.fopoleopro.com



L'UNPT (Union nationale des producteurs de pommes de terre) est une association spécialisée de la FNSEA qui représente et fédère les 17 000 producteurs de pommes de terre présents en France, sur l'ensemble des débouchés de la filière (frais, industrie, féculé). Elle est affiliée au Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (COPA). www.unpt.fr